

Admissibilité du personnel professionnel

Admissibilité révisée	Titre d'emploi
Non admissible **	Auxiliaire d'enseignement
Non admissible **	Responsable de laboratoire
Admissible 2 journées / semaine	Agent·e d'approvisionnement
Admissible 2 journées / semaine	Agent·e d'information
Admissible 2 journées / semaine	Agent·e de gestion
Admissible 2 journées / semaine	Agent·e de gestion financière
Admissible 2 journées / semaine	Agent·e de liaison
Admissible 2 journées / semaine	Agent·e de recherche et développement
Admissible 2 journées / semaine	Agent·e de recrutement
Admissible 2 journées / semaine	Agent·e de stage
Admissible 2 journées / semaine	Analyste de l'informatique
Admissible 2 journées / semaine	Animateur·rice d'activités étudiantes
Admissible 2 journées / semaine	Archiviste
Admissible 2 journées / semaine	Attaché·e d'administration
Admissible 2 journées / semaine	Auxiliaire de recherche
Admissible 2 journées / semaine	Bibliothécaire
Admissible 2 journées / semaine	Chargé·e de gestion
Admissible 2 journées / semaine	Chargé·e de gestion financière
Admissible 2 journées / semaine	Chargé·e de projet en génie du bâtiment
Admissible 2 journées / semaine	Chargé·e de projet en production multimédia
Admissible 2 journées / semaine	Chargé·e de projet informatique et technologique
Admissible 2 journées / semaine	Concepteur·rice graphiste
Admissible 2 journées / semaine	Conseiller·e à la reconnaissance des acquis et des compétences
Admissible 2 journées / semaine	Conseiller·e aux ESH
Admissible 2 journées / semaine	Conseiller·e aux étudiant·es internationaux
Admissible 2 journées / semaine	Conseiller·e d'orientation
Admissible 2 journées / semaine	Conseiller·e en aide financière
Admissible 2 journées / semaine	Conseiller·e pédagogique
Admissible 2 journées / semaine	Conseiller·e pédagogique en technologies éducatives
Admissible 2 journées / semaine	Conseiller·e soutien aux étudiant·es en situation de handicap
Admissible 2 journées / semaine	Coordonnateur·rice
Admissible 2 journées / semaine	Infirmier·e clinicien·ne
Admissible 2 journées / semaine	Ingénieur·e
Admissible 2 journées / semaine	Ingénieur·e responsable du matériel et des logiciels spécifiques
Admissible 2 journées / semaine	Orthopédagogue
Admissible 2 journées / semaine	Physiothérapeute
Admissible 2 journées / semaine	Psychologue
Admissible 2 journées / semaine	Travailleur·se social

En tout temps, l'admissibilité peut être réduite ou retirée, notamment si :

- la personne exerce une fonction d'accueil auprès de membres de la communauté universitaire et/ou des partenaires et/ou des visiteurs; (ou)
- l'absence physique d'une personne génère une diminution / ralentissement non souhaité du service à la clientèle; (ou)
- l'absence physique d'une personne génère une surcharge de travail ou encore augmente les interruptions dans le travail des collègues; (ou)
- la nature du travail à exercer en télétravail ne justifie pas deux journées de télétravail / semaine.

** les personnes non admissibles sont susceptibles d'être autorisées à se prévaloir du télétravail pour les semaines où il n'y a pas de cours les impactant.